

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 01186
Numéro SIREN : 950 072 058
Nom ou dénomination : CABINET BOREL ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003889

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/003889**
n° de gestion : **1979B01186**
n° SIREN : **950 072 058 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 04/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CABINET BOREL ET ASSOCIES - Société par actions simplifiée
17 rue Louis Guérin IMMEUBLE ODIN 69626 Villeurbanne Cedex . -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5205156

5205156

Désignation de l'entreprise : **SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **17 RUE LOUIS GUERIN** 69100 **VILLEURBANNE** Durée de l'exercice précédent* **12**
 Numéro SIRET* **9 5 0 0 7 2 0 5 8 0 0 0 6 4** Néant

				Exercice N clos le		N-1	
				1310820181		1310820171	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	26 387	AG	26 387		594
	Fonds commercial (I)	AH	210 182	AI		210 182	210 182
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	503 502	AU	165 745	337 757	370 564
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés		BD	50	BE		50	50
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	22 640	BI		22 640	22 640
TOTAL (II)		BJ	762 762	BK	192 132	570 630	604 030
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 283	BM		3 283	3 283
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP	368 397	BQ		368 397	281 808
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	820 055	BY	65 149	754 906	704 125
	Autres créances (3)	BZ	124 408	CA		124 408	249 924
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 374	CE	285	1 090	1 322
DIVERS	Disponibilités	CF	479 863	CG		479 863	477 455
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	52 723	CI		52 723	35 654
	TOTAL (III)	CJ	1 850 102	CK	65 434	1 784 669	1 753 572
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 612 864	IA	257 566	2 355 298	2 357 601
Revois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	22 640	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans l'annexe n° 2022. Attestation de présentation des comptes En Euros. Cabinet BOREL ET ASSOCIES

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :138...560.....)	DA	138 560	138 560	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	16 000	16 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	13 657	13 657	
	Report à nouveau	DH	257 869	234 323	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	224 235	222 727	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	650 321	625 266	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	75 497	69 361	
	TOTAL (III)	DR	75 497	69 361	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	313 168	353 811	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	65 257	74 006	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	457 813	430 087	
	Dettes fiscales et sociales	DY	341 728	412 989	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	32 048	30 646	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	419 466	361 436	
TOTAL (IV)	EC	1 629 480	1 662 974		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 355 298	2 357 601		
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 391 513	1 377 498		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES

Néant

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	2 742 289	FH	522	FI	2 742 811
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		2 742 289	FK	522	FL	2 742 811	2 754 256
	Production stockée*					FM	86 589	(59 788)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	61 278	72 551	
	Autres produits (1) (11)					FQ	39	45	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 890 717	2 767 064
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	32 889	37 227	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 283 324	1 272 131	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	41 633	46 480	
	Salaires et traitements*					FY	710 064	723 799	
	Charges sociales (10)					FZ	348 468	351 736	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	65 740	55 098	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	38 965	33 832				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	6 136						
	Autres charges (12)	GE	36 517	23 993					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 563 736	2 544 296
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	326 981	222 768
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	64	62	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		487	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	65	549	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	232		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 691	4 825	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	3 924	4 825	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 859)	(4 276)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	323 122	218 492	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	60	3 406
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		1 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges		60 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	60	64 406
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	635	878
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	635	878
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(575)	63 527
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices * (X)		98 312	59 293
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		2 890 841	2 832 019
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		2 666 606	2 609 292
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		224 235	222 727
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2)	Dont { produits de locations immobilières		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *		
	{ - Crédit bail immobilier		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	951	1 703
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		
(9)	Dont transferts de charges	24 633	25 320
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		
	obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PRODUITS EXCEPTIONNELS			60
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOBILISATIONS CÉDÉES		635	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

QUADRATUS Informations

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 355 298.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 742 810.69 Euros et dégageant un bénéfice de 224 235.28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

La SAS CABINET BOREL et ASSOCIES est, depuis le 01/09/2007, membre du groupe fiscal constitué en application des dispositions 223-A du CGI. La société "tête de groupe" est la SAS FINANCIERE BC. La SAS FINANCIERE BC est la seule redevable de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. La SAS CABINET BOREL et ASSOCIES acquitte à la SAS FINANCIERE BC l'impôt qu'elle comptabilise dans ses charges.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 31 969 €.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	16.0000	8 660			8 660

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
clientèle	179 693		30 489	210 182	
Total	179 693		30 489	210 182	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	26 387	100.00

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	linéaire	5 ans
Matériel de transport	linéaire	4 ans
Matériel de bureau & informat.	dégressif	4 ans
Mobilier	linéaire	5 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours sont évalués en fonction des heures engagées (valorisées au prix de vente horaire).

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Détail des produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	74 230
AIDE POLE EMPLOI	1 167
REMBOURSEMENT AGEFOS	32 980
Total	108 377

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS S/EMPRUNTS BANCAIRES	163
SOUS TRAITANCE	406 591
HONORAIRES	5 520
LOYERS IMMOBILIERS	1 132
ENTRETIEN INFORMATIQUE	1 776
CONGES A PAYER	36 591
SALAIRES A PAYER	8 000
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	16 918
CHARGES SOCIALES S/SALAIRES A PAYER	3 600
TAXE APPRENTISSAGE	3 415
CET	5 172
FORMATION CONTINUE	1 304
TAXE FONCIERE	9 481
Total	499 663

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOYERS IMMOBILIERS	9 276		
MAINTENANCE INFORMATIQUE	22 848		
ENTRETIEN MATERIEL BUREAU	3 213		
ASSURANCES	1 767		
DOCUMENTATION	1 158		
SITE INTERNET	3 582		
COTISATIONS	10 879		
Total	52 723		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRESTATIONS D'AVANCE	419 466		
Total	419 466		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	3 924	65
Dont entreprises liées	951	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Prêt de 274 730 € pour l'aménagement des nouveaux locaux.
Montant restant dû au 31/08/2018 : 202 163.29 €
La société Financière BC est caution solidaire

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-29, Art. 832-13)

La société comptabilise une provision pour engagement de retraite en fonction des obligations définies par la convention collective. Elle est calculée sur l'ensemble du personnel présent à la clôture de l'exercice, sans hypothèse de turn-over, avec une augmentation annuelle des salaires de 2%, et une hypothèse de départ à l'initiative du salarié.

Cette provision s'élève à 75 497 € (taux de charges 45% compris), et a été réintégrée.

CABINET BOREL & ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 138 560 €
Siège social : 17 rue Louis Guérin – Immeuble Odin
69626 VILLEURBANNE CEDEX

950 072 058 RCS LYON

AFFECTATION DU RESULTAT APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 8 JANVIER 2019

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018, qui s'élève à + 224 235,28 €, de la manière suivante :

- à la répartition d'un dividende de 23 € par action, soit une distribution d'un montant total de 199 180 € ;
- le solde, savoir la somme de 25 055,28 €, au compte « report à nouveau » créditeur.

Le dividende de 23 € par action est mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Les dividendes seront versés aux associés par la société sous déduction de la retenue à la source des prélèvements sociaux au taux global de 17,20 % et, sauf dispense demandée dans les conditions légales, du prélèvement forfaitaire obligatoire au taux de 12,80 %.

Les dividendes distribués aux associés personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, devront être inclus par chaque associé dans sa déclaration annuelle de revenu.

Ils seront imposés au taux forfaitaire de 12,8% ou, sur option de l'associé pour l'ensemble des revenus entrant dans le champ du prélèvement forfaitaire unique, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après abattement de 40%.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Exercice clos le	Dividende Par action	Part des revenus non éligibles à la réfaction de 40 %	Part des revenus éligibles à la réfaction de 40 %
31.08.2017	23,00 €	199 042,00 €	138,00 €
31.08.2016	23,00 €	199 065,00 €	115,00 €
31.08.2015	29,00 €	251 024,00 €	116,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Président
Arnaud Costard



CABINET ANCETTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



☐ 04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



☐ 04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

CABINET BOREL & ASSOCIES

SAS au capital de 138 560 €
Siège social : 17, rue Louis Guérin
69626 VILLEURBANNE CEDEX
950 072 058 RCS LYON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 août 2018

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

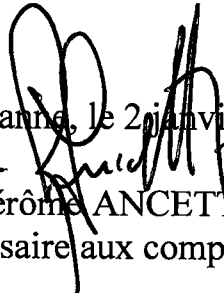
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Les conventions anciennes continuent à produire leurs effets sur l'exercice 2017 / 2018.

Villeurbanne, le 20 janvier 2019


Pierre-Jérôme ANCETTE
Commissaire aux comptes

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



☐ 04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

CABINET BOREL & ASSOCIES

SAS au capital de 138 560 euros
Siège social : 17, Rue Louis Guérin
69626 VILLEURBANNE CEDEX
950 072 058 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2018

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CABINET BOREL & ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Jerre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Principes comptables

Nous avons analysé les principes comptables auxquels votre société fait référence pour l'établissement de ses comptes annuels. Ces principes nous paraissent conformes à la réglementation en vigueur et sont correctement décrits dans l'annexe.

Estimations comptables

L'établissement des comptes annuels n'a fait appel à aucune estimation comptable significative.

Présentation d'ensemble des comptes

Nous estimons que la présentation d'ensemble des comptes, dans ses aspects significatifs, est conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leurs correctes applications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives



lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

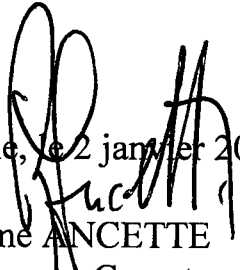
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne, le 2 janvier 2019


Pierre-Jérôme ANCETTE
Commissaire aux Comptes

Formulaire de bilan (article 53 A de l'Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES**

Néant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) ^o (Dont versé :138...560.....)	DA 138 560	138 560	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) ^o (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD 16 000	16 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) ^o (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants ^o EJ)	DG 13 657	13 657	
	Report à nouveau	DH 257 869	234 323	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 224 235	222 727	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL 650 321	625 266	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ 75 497	69 361	
	TOTAL (III)	DR 75 497	69 361	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 313 168	353 811	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 65 257	74 006	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 457 813	430 087	
	Dettes fiscales et sociales	DY 341 728	412 989	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA 32 048	30 646	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 419 466	361 436	
TOTAL (IV)	EC 1 629 480	1 662 974		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 2 355 298	2 357 601		
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 1 391 513	1 377 498	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS - Sécherie



Désignation de l'entreprise : **SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES**

Néant

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	2 742 289	FH	522	FI	2 742 811
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		2 742 289	FK	522	FL	2 742 811	2 754 256
	Production stockée*					FM	86 589	(59 788)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	61 278	72 551	
	Autres produits (1) (11)					FQ	39	45	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 890 717	2 767 064
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	32 889	37 227	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 283 324	1 272 131	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	41 633	46 480	
	Salaires et traitements*					FY	710 064	723 799	
	Charges sociales (10)					FZ	348 468	351 736	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	65 740	55 098
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	38 965	33 832
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	6 136	
	Autres charges (12)						GE	36 517	23 993
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 563 736	2 544 296	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	326 981	222 768	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	64	62	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		487	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	65	549	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	232		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 691	4 825	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	3 924	4 825	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 859)	(4 276)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	323 122	218 492	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CHARGES FINANCIÈRES



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES Néant *

Table with columns: Exercice N, Exercice N-1. Rows include: Produits exceptionnels (EA-ED), Charges exceptionnelles (EE-HH), 4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (II - VIII), 5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges), and Renvois (A1-A4).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

QUADRATIS Informatique

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 355 298.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 742 810.69 Euros et dégageant un bénéfice de 224 235.28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

La SAS CABINET BOREL et ASSOCIES est, depuis le 01/09/2007, membre du groupe fiscal constitué en application des dispositions 223-A du CGI. La société "tête de groupe" est la SAS FINANCIERE BC. La SAS FINANCIERE BC est la seule redevable de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. La SAS CABINET BOREL et ASSOCIES acquitte à la SAS FINANCIERE BC l'impôt qu'elle comptabilise dans ses charges.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 31 969 €.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	16.0000	8 660			8 660

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
clientèle	179 693		30 489	210 182	
Total	179 693		30 489	210 182	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	26 387	100.00



ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	linéaire	5 ans
Matériel de transport	linéaire	4 ans
Matériel de bureau & informat.	dégressif	4 ans
Mobilier	linéaire	5 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours sont évalués en fonction des heures engagées (valorisées au prix de vente horaire).

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Détail des produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	74 230
AIDE POLE EMPLOI	1 167
REMBOURSEMENT AGEFOS	32 980
Total	108 377

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS S/EMPRUNTS BANCAIRES	163
SOUS TRAITANCE	406 591
HONORAIRES	5 520
LOYERS IMMOBILIERS	1 132
ENTRETIEN INFORMATIQUE	1 776
CONGES A PAYER	36 591
SALAIRES A PAYER	8 000
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	16 918
CHARGES SOCIALES S/SALAIRES A PAYER	3 600
TAXE APPRENTISSAGE	3 415
CET	5 172
FORMATION CONTINUE	1 304
TAXE FONCIERE	9 481
Total	499 663



ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOYERS IMMOBILIERS	9 276		
MAINTENANCE INFORMATIQUE	22 848		
ENTRETIEN MATERIEL BUREAU	3 213		
ASSURANCES	1 767		
DOCUMENTATION	1 158		
SITE INTERNET	3 582		
COTISATIONS	10 879		
Total	52 723		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRESTATIONS D'AVANCE	419 466		
Total	419 466		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	3 924	65
Dont entreprises liées	951	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Prêt de 274 730 € pour l'aménagement des nouveaux locaux.

Montant restant dû au 31/08/2018 : 202 163.29 €

La société Financière BC est caution solidaire



ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 331-2/9, Art. 832-13)

La société comptabilise une provision pour engagement de retraite en fonction des obligations définies par la convention collective. Elle est calculée sur l'ensemble du personnel présent à la clôture de l'exercice, sans hypothèse de turn-over, avec une augmentation annuelle des salaires de 2%, et une hypothèse de départ à l'initiative du salarié.

Cette provision s'élève à 75 497 € (taux de charges 45% compris), et a été réintégrée.



Désignation de l'entreprise : **SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES**

Négat

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Amortissements			
			Consolidés à une reprise des postes au début de l'exercice	Accrétés, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	236 569	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	KM		KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS		KT	KU
			KV	281 111	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY	55 646	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	150 461	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM	
	TOTAL III	LN	487 218	LO	LP	32 974
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
		Autres participations	8U		8V	8W
Autres titres immobilisés		IP	50	IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT	22 640	IU	IV	
TOTAL IV		LQ	22 690	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0G	746 477	0H	0J	32 974	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur nette des immobilisations à la fin de l'exercice	
		par virement de poste à poste	par amortissements et autres diminutions hors service ou résultant d'une mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN	CO	DO	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO	LV	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
TOTAL III	IY	NG	NH	NI	503 502	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	OU	M7	OW	
	Autres participations	IO	OX	OY	OZ	
	Autres titres immobilisés	II	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	2G	
	TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	OK	OL	OM	62 762	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Attestation de présentation des comptes En Euros. Cabinet BOREL ET ASSOCIES



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire de déclaration n° 53 A
du Code Général des Impôts

Designation de l'entreprise : **SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES** Néant

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	25 793	PF	594	PG		PH	26 387
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	26 552	QE	28 406	QF		QG	54 958
	Matériel de transport	QH	30 216	QI	10 634	QJ		QK	40 850
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	59 886	QM	26 106	QN	16 055	QO	69 937
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	116 654	QV	65 146	QW	16 055	QX	165 745
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	142 447	ØP	65 740	ØQ	16 055	ØR	192 132

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durées et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
TOTAL I										
Autres immob. corporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
TOTAL II										
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7
	Matériel de transport	UB	UB	V1	V2	V3	V4			V5
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO	
TOTAL IV										
Total général (I+II+III+IV)	NP	NO	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général des reprises (NP + NO + NR)	NW	Total général des reprises (NS + NT + NU)			NY	Total général des reprises (NW - NY)			NZ	

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Comptes et taxes afférents

Formulaire réglementaire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		TA	TE	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *		TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *		TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires		TH	TV	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D4	DS	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)		TP	TQ	TR
	TOTAL I		TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients		4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités		4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change		4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	69 361	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)		5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5H	5I	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5W	5X	5Y
TOTAL II	69 361	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L
		- titres de participation	6U	6V	6W
		- autres immobilisations financières (1) *	6G	6H	6I
	Sur stocks et en cours		6P	6R	6S
	Sur comptes clients	62 829	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	52	6Y	6Z	7A
TOTAL III	62 881	TV	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	132 242	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UI	UJ	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032





**ETAT DES ECHELANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2018

Personnel et comptes rattachés (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES**

Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	22 640	UV	0	UW	22 640				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	82 219		82 219						
	Autres créances clients	UX	737 835		737 835						
	Créance représentative de titres / Prêt ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)	UO		ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	76 168		76 168					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	6 558		6 558						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	41 682		41 682						
	Charges constatées d'avance	VS	52 723		52 723						
	TOTAUX		VT	1 019 826	VU	997 186	VV	22 640			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	209								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	313 168		75 201		237 967				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	457 813		457 813						
Personnel et comptes rattachés		8C	44 591		44 591						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	92 792		92 792						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	184 972		184 972						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	19 372		19 372						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	65 257		65 257						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	32 048		32 048						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	419 466		419 466						
TOTAUX		VY	1 629 480	VZ	1 391 513		237 967				
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	31 700	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	297				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	40 610								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATIS